



CONDITIONS GÉNÉRALES



Frais de dossier / Frais de placement de suivi / Options

- ★ Afin de pouvoir bénéficier de ses services, les familles d'accueil versent des frais de dossier à Fée rêvée:
 - les frais de dossier pour les séjours inférieurs à trois mois notamment durant l'été couvrent une période maximum de trois mois à compter de la date du dépôt du dossier d'inscription.
 - les frais de dossier pour les séjours supérieurs à trois mois couvrent une année à compter de la date du dépôt du dossier d'inscription et sont renouvelable à chaque date anniversaire.
- ★ Les familles d'accueil versent également des frais de placement et de suivi comprenant :
 - dans le cadre de la formule intégrale :
 - l'étude du profil de la personne dont la famille a besoin,
 - la présentation et mise en contact avec nos candidats,
 - l'accompagnement dans les démarches administratives,
 - le suivi pendant le séjour de l'Au pair,
 - la mise en contact de l'Au pair avec d'autres étudiants,
 - le remplacement de l'Au pair dans la mesure du possible,
 - dans le cadre de la formule simple :
 - l'accompagnement dans les démarches administratives,
 - le suivi pendant le séjour de l'Au pair,
 - la mise en contact de l'Au pair avec d'autres étudiants,

NB : afin de garantir le sérieux de l'Au pair, la souscription à cette formule implique que l'Au pair s'inscrive à Fée rêvée et réponde aux conditions requises par cette dernière.

 - dans le cadre du prolongement du même Au pair :
 - l'accompagnement dans les démarches administratives,
 - le suivi pendant le séjour de l'Au pair,
 - la mise en contact de l'Au pair avec d'autres étudiants,
- ★ Les options :
 - l'envoi par courrier express sécurisé: Fée rêvée se chargera d'envoyer à l'Au pair les documents utiles pour la demande de visa.
 - la sélection d'un Au pair anglophone : Fée rêvée fera le maximum pour accéder à la requête de la famille d'accueil. Néanmoins, si aucune candidate anglophone ne correspond aux attentes de la famille, Fée rêvée se réserve le droit de proposer d'autres nationalités à la famille d'accueil.

Annulation / Remboursement

- ★ Les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursables.
- ★ Les frais de placement sont exigibles à la confirmation du placement de l'Au pair, les frais de suivi à la réception des détails d'arrivée de l'Au pair et / ou à l'obtention du visa de l'Au pair le cas échéant. Les options sont exigibles à l'exécution des celles-ci.
- ★ Avant toute proposition de Fée rêvée, la famille pourra prétendre à la restitution des frais de placement et de suivi après demande écrite.
- ★ Les frais de placement et de suivi restent acquis de plein droit à Fée rêvée si la famille se désiste ou annule son engagement après avoir pris contact avec un candidat.
- ★ Si Fée rêvée ou la famille ne trouve aucun candidat intéressé par les offres de la famille, cette dernière a la possibilité d'annuler sa demande ou de la reporter à une date ultérieure,
- ★ Un désistement en cours d'année ne peut en aucun cas entraîner un remboursement, même partiel, des frais de placement, de suivi ni même des options.
- ★ Fée rêvée se réserve le droit de :
 - rejeter la demande d'inscription d'une famille sans avoir à en donner les motifs,

- interrompre ses services sans que la famille puisse prétendre à un remboursement même partiel des frais de placement et de suivi pour les motifs suivants :
 - placement de plus de deux Au pair dans la même année,
 - conditions d'accueil et de travail différentes de celles énoncées dans le dossier,
 - retard ou défaut de rémunération de l'Au pair, dépassement important du nombre d'heures,
 - renvoi abusif de l'Au pair sans préavis.

Engagement de la famille d'accueil

- ★ Les enfants en charge de l'Au pair doivent être scolarisés ou bénéficier d'un mode de garde complémentaire. Dans le cas contraire, un des deux parents ne travaille pas.
- ★ Lorsqu'un ou plusieurs candidats lui seront proposés, la famille devra informer Fée rêvée de son choix sous 48 heures.
- ★ La famille d'accueil s'engage à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'accueil de l'Au pair et notamment de l'URSSAF, de la CPAM, etc ...
- ★ Elle s'engage également à aider l'Au pair dans ses démarches pour la validation de son visa (OFII) et / ou l'obtention de son titre de séjour auprès de la Préfecture si nécessaire.
- ★ La famille doit également souscrire à une assurance privée couvrant les risques maladie et accident, le diagnostic de maternité, la responsabilité civile, le rapatriement (nous vous conseillerons des assurances spécialisées). NB : les frais médicaux non couverts par la CPAM / assurance complémentaire sont à la charge de la famille d'accueil.
- ★ La famille s'engage à prendre en charge la totalité des frais de déplacement de l'Au pair au service de la famille (transports en commun, essence du véhicule, parking et péage).
- ★ Concernant les déplacements personnels de l'Au pair, la famille s'engage à prendre en charge tout ou partie du titre de transport mensuel de l'Au pair. Par exemple, pour une famille résidant sur Paris et sa région, la famille prendra en charge la moitié du Pass Navigo au minimum ou la totalité du pass Imagin'R si leur Au pair remplit les conditions de souscription de ce dernier.
- ★ Dans le cas d'une rupture prématurée de placement, un préavis réglementaire de deux semaines est exigé. Celui-ci pourra être écourté ou prolongé avec accord des deux parties. Pendant le préavis, l'Au pair continuera à exécuter ses tâches correctement et la famille s'acquittera des sommes qui lui sont dues.

Engagement de Fée rêvée

- ★ Si la famille d'accueil a opté pour la formule intégrale, Fée rêvée s'engage à sélectionner rigoureusement les candidats susceptibles de répondre aux attentes de la famille et à en vérifier les références.
- ★ Fée rêvée s'engage à accompagner la famille d'accueil dans les démarches administratives (notamment auprès du Consulat de France du pays d'origine de l'Au pair le cas échéant). Remarque : Fée rêvée ne peut en aucun cas être tenue responsable de la non obtention du visa long séjour ou du titre de séjour de l'Au pair ainsi que du retard des différents services administratifs.
- ★ En cas de refus de visa ou de problème avec l'Au pair :
 - dans le cadre de la formule intégrale, Fée rêvée s'engage à remplacer l'Au pair dans la mesure du possible. Néanmoins, si la famille refuse tout autre candidat, elle ne peut prétendre au remboursement même partiel des frais de placement et de suivi.
 - dans le cadre de la formule simple, Fée rêvée ne s'engage aucunement à remplacer l'Au pair.
 - dans le cadre du prolongement de l'accueil de la même personne, Fée rêvée ne s'engage aucunement à remplacer l'Au pair.
 - dans le cas d'une demande d'Au pair anglophone : Fée rêvée ne s'engage aucunement à remplacer l'Au pair par un autre Au pair de même origine.
- ★ Pour assurer une meilleure intégration, Fée rêvée s'engage à organiser des réunions régulières avec la personne Au pair. Cela sera également l'occasion pour cette dernière de faire connaissance avec d'autres Au pair.
- ★ Elle met à la disposition de la famille une notice d'information pour l'aider dans toutes ses démarches administratives. Fée rêvée ne pourra être tenue en aucun cas responsable des manquements de la famille à ce sujet ou des conflits entre les deux parties qui en découleraient.

Congés

L'Au pair aura une semaine de vacances payées par période de 6 mois travaillés.

Il bénéficie d'au minimum un jour de congé par semaine et d'un week-end libre dans le mois (selon la profession de la famille, voir avec Fée rêvée).

Il ne travaille pas les jours fériés.

Véhicule

Une famille d'accueil mettant un véhicule à la disposition de l'Au pair s'engage à contracter une assurance tous risques pour le véhicule prêté et ne prétendra à aucune indemnisation de la part de l'Au pair en cas de dommages, si l'utilisation de celui-ci est requise pour les services de la famille.

En cas de dommages lors d'une utilisation pour ses loisirs, l'Au pair pourra s'attendre à payer le montant de la franchise. Il appartient à la famille d'informer l'Au pair de toutes ces conditions.

Protection des données personnelles

Fée rêvée s'engage à protéger les données personnelles collectées. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de Fée rêvée et sont communiquées aux organismes partenaires, candidats, toute structure liée contractuellement et aux autorités de contrôle. Ces destinataires sont situés au sein de l'Union Européenne et également en dehors. Ils auront communication de toute donnée transmise dans votre dossier d'inscription (y compris vos coordonnées postales, email, profession, noms et âges de vos enfants, photos, etc ..).

Les informations sont conservées trois ans après la fin de nos derniers échanges et, le cas échéant, le temps nécessaire au règlement d'un contentieux. Elles peuvent faire l'objet d'un archivage pour répondre à une obligation légale ou réglementaire. Les garanties ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles et les pays offrent un niveau de protection adéquat mais il est impossible de garantir une transmission de données sûre à 100 % via Internet ou un système de stockage de données. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de retrait et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à Fée rêvée contact@fee-revee.com. De même, dans le cadre du RGPD, nous vous demandons de supprimer définitivement toutes les informations transmises concernant les candidats avec lesquels vous n'aurez pas confirmé un placement.